



Politique de transition socio-écologique

Établie le 03 avril 2023

Introduction

En tant qu'entreprise d'économie sociale, YAM place l'environnement et l'humain au cœur de ses activités. En s'entourant des partenaires du milieu et en réalisant des interventions environnementales avec les citoyen.nes, la finalité de nos actions est d'apporter des changements concrets au sein de notre communauté.

Afin de mieux encadrer nos pratiques et guider nos décisions, nous mettons ainsi à jour notre précédente politique de développement durable adoptée en 2017. En accord avec son époque, elle devient notre politique de transition socio-écologique et s'enrichit de 15 nouvelles orientations. Ce changement d'appellation est le fruit d'une réflexion; en adoptant le terme « transition socio-écologique » nous souhaitons souligner la nécessité d'un changement de modèle économique et social et l'importance de l'action collective dans la lutte contre les changements climatiques.

Méthodologie

Le comité de transition socio-écologique s'est formé au mois de janvier 2023 et rassemble six employées de YAM issues de trois niveaux de poste différents (agente, chargée de projet, coordonnatrice).

Notre approche s'est majoritairement basée sur les priorités mises en lumière dans l'orientation *Accélérer la transition écologique* du [Plan stratégique Montréal 2030](#):

- la diminution des gaz à effet de serre (GES);
- l'enracinement de la nature en ville;
- l'accroissement de la mobilité durable;
- le développement d'une économie plus verte;
- et la réduction à la source des matières résiduelles.

Outre ces aspects environnementaux, les orientations *Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion* et *Amplifier la démocratie et la participation* ont aussi contribué à alimenter notre réflexion dans la rédaction de la présente politique de transition. Parmi les autres sources secondaires qui ont étayé notre travail, on peut citer le [Plan Climat Montréal 2020-2030](#) et le [projet de Plan Métropolitain de Gestion des Matières Résiduelles 2024-2031](#).

Cinq volets ont ainsi été formés afin de répondre à ces différentes priorités.

Volet 1 - Gouvernance

Orientation 1 – Déploiement de projets à impact positif

Évaluer les projets passés, en cours et à venir selon des critères de durabilité tenant compte des impacts environnementaux, sociaux et économiques afin de prendre des décisions éclairées, en accord avec la transition socio-écologique.

Orientation 2 – Développement de partenariats durables

- Axer nos partenariats sur les missions et valeurs de l'entreprise

Sélectionner des partenariats correspondants et contributeurs à la mission de YAM et ses valeurs, tout en assurant une gestion saine et pérenne des contrats.

- Se doter d'une politique de dons et commandites

Mettre en place une politique encadrant les dons et commandites que YAM pourrait recevoir afin de fournir un cadre de décision et de gestion pour assurer le respect des principes de transparence, de rigueur, d'équité et d'intégrité.

Orientation 3 – Participation à la transition socio-écologique

- Intégrer le concept de transition socio-écologique au Plan Stratégique de YAM

Prendre en compte la transition socio-écologique et ses enjeux lors de l'élaboration et l'application des orientations stratégiques de YAM, de manière à en faire une valeur intrinsèque de l'entreprise.

- S'outiller pour la transition socio-écologique

Fournir aux employé.es les moyens de participer à la transition socio-écologique en proposant des formations et en adaptant les diverses politiques régissant les conditions de travail.

- Aligner notre proposition de valeur avec les enjeux environnementaux du milieu communautaire

Développer des services et des projets novateurs correspondant aux enjeux actuels du milieu communautaire environnemental.

Volet 2 - Économie circulaire

Orientation 4 – Consommation et approvisionnement responsables

Tenir compte des principes de durabilité lors de notre approvisionnement en choisissant des fournisseurs dont la démarche est respectueuse de l'environnement, bénéfique pour l'économie (notamment locale), bonne pour la santé et positive pour la société.

Ainsi, nous privilégions, dans de justes quantités, la consommation de produits

- Ayant un impact modéré sur l'environnement: issus de l'agriculture biologique ou de filières certifiées respectant l'environnement ou la biodiversité, avec un bilan carbone faible;
- Fabriqués dans des conditions de travail décentes (non issus du travail forcé ou de l'exploitation des enfants par exemple), en respectant les communautés locales;
- Plus « sains »: produits d'entretien non-toxiques ou dangereux pour l'être humain et son environnement, produits alimentaires respectant les normes sanitaires et sans additifs controversés;
- Ayant un impact économique positif: fabriqués localement et distribués via des circuits courts, encourageant l'autonomie économique de leurs producteurs.rices, créateurs d'emploi ou vecteurs d'insertion.

Orientation 5 – Économie collaborative

Participer à un partage des ressources pour valoriser les actifs de l'organisme et utiliser le matériel plus fréquemment. Cette mutualisation peut prendre la forme de location, de prêt ou d'emprunt, le but étant d'éviter l'achat systématique d'objets utilisés ponctuellement.

Orientation 6 – Entretien, réparation et réemploi

Prolonger la durée de vie de nos actifs par un entretien régulier et la réparation du matériel défectueux (parc informatique, véhicules, etc.). Donner ou revendre le matériel qui, bien qu'en état de marche, ne correspond plus aux besoins de l'organisme pour lui assurer une seconde vie. De la même manière, privilégier l'achat d'appareils reconditionnés ou de mobilier d'occasion lorsque nécessaire.

Volet 3 - Implication sociale et communautaire

Orientation 7 – Contribution au maillage communautaire local

Maintenir, établir et entretenir des relations durables avec les organisations, groupes de citoyen.nes et partenaires du territoire. Participer activement à une émulation saine autour des enjeux de la transition socio-écologique au sein de ces réseaux.

Orientation 8 – Exemplarité de l'engagement environnemental

- Augmenter sa réputation et être reconnu comme une référence parmi ses pairs en matière d'engagement environnemental

Réaliser une veille pour tendre à l'exemplarité en ce qui a trait à l'application des lois et règlements en matière d'environnement, et tenir compte des différents plans directeurs, politiques, plans stratégiques et plans d'actions institutionnels dans les services que YAM offre ou souhaite offrir.

- Inspirer et encourager ses pairs

Assumer un rôle de soutien auprès des communautés locales afin de tendre collectivement à de meilleures pratiques environnementales.

Orientation 9 – Insertion sociale

Offrir des opportunités d'emploi et d'amélioration des conditions de vie pour les personnes en situation de précarité sociale ou économique. Contribuer, par ses activités, à renforcer la cohésion sociale et à promouvoir une société plus juste et durable.

Volet 4 - Réduction des GES et préservation des ressources

Orientation 10 – Réduction et gestion des matières résiduelles

- Réduire la quantité de déchets produite

Limiter au maximum notre utilisation des matières plastiques, a fortiori lorsqu'elles sont vierges et/ou non recyclables, ainsi que les produits à usage unique.

- Assurer un traitement adéquat de nos matières résiduelles

Veiller à l'amélioration continue de nos pratiques en termes de tri, de compostage et de gestion des résidus domestiques dangereux (RDD).

- Lutter contre le gaspillage alimentaire

Anticiper les besoins en alimentation en amont de nos événements et redistribuer les restes à l'interne ou à des organismes d'aide alimentaire.

Orientation 11 – Gestion de l'eau

- Lutter contre le gaspillage de l'eau

Participer à la lutte contre le gaspillage de l'eau en consommant cette ressource de façon raisonnée et responsable.

- Optimiser l'utilisation de l'eau dans nos activités horticoles (cultures maraichères et ornementales)

Entretien et améliorer nos infrastructures en verdissement et agriculture urbaine pour optimiser l'utilisation de l'eau. Mettre en place des techniques de rétention d'humidité.

Orientation 12 – Sobriété énergétique

- Réduire la consommation énergétique liée à l'utilisation de nos locaux

En fonction des saisons, appliquer des mesures relatives à la régulation de la température et à l'éclairage.

- Lutter contre la pollution numérique

Adopter et promouvoir l'application des écogestes au sein de l'entreprise et auprès des citoyen.nes.

Orientation 13 – Mobilité durable et active

- Promouvoir les transports actifs et collectifs

Prendre des mesures incitatives pour les transports actifs et collectifs afin d'encourager la marche, le cyclisme ou l'utilisation des transports en commun pour les déplacements domicile-travail. Développer une culture vélo au sein de l'organisme.

- Repenser les modes de déplacement dans le cadre professionnel

Limiter l'usage des véhicules thermiques lors de nos déplacements, que ce soit dans le cadre d'événements, de livraisons ou d'activités régulières et valoriser l'utilisation de la flotte de vélos de l'entreprise (classiques, électriques ou utilitaires). Envisager des actions de compensation carbone lorsqu'il n'y a pas d'alternative à l'utilisation des véhicules à essence.

Volet 5 - Écosystème urbain résilient

Orientation 14 – Préservation de la biodiversité

Dans nos actions et plus particulièrement nos activités horticoles (cultures maraichères et ornementales), mettre en place des mesures de préservation de la biodiversité:

- Favoriser l'utilisation d'espèces indigènes et de semences ancestrales et/ou biologiques;
- Adopter des pratiques culturelles vertueuses, comprenant notamment – mais sans s'y limiter – les principes de compagnonnage, l'agriculture biologique, et la lutte intégrée pour veiller à maintenir un équilibre entre les espèces animales et végétales;

- Bannir l'usage des produits phytosanitaires dont la nocivité pour l'environnement (source de GES, pollution des nappes phréatiques) et pour la biodiversité est avérée.

Orientation 15 – Adaptation des communautés aux changements climatiques

- Lutter activement contre les changements climatiques

Favoriser des projets qui participent à la lutte contre les îlots de chaleur, à une meilleure gestion des eaux pluviales et à la sécurité alimentaire.

- Rendre accessible la transition socio-écologique à tous.tes

Accompagner et outiller toutes les personnes, sans distinction d'âge, de genre, d'appartenance ethnique ou culturelle ou d'orientation sexuelle, dans la transition socio-écologique en fournissant un accès à l'information et à l'éducation.